

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 147 (2002)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Au service historique de l'armée de terre à Vincennes... : Découverte relative aux Suisse  
**Autor:** Tornare, Alain-Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346255>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Au service historique de l'Armée de terre à Vincennes...

## Découverte relative aux Suisses

Le colonel Gilbert Bodinier nous a fait part de l'existence d'un ensemble de registres concernant les soldats suisses, qui ne figurent a priori dans aucun répertoire connu. Il s'agit dans la série Yb des volumes 847 à 857. Seuls les volumes antérieurs nous étaient connus. Sous les cotes 806 à 844, on trouve 28 volumes contenant les décisions relatives à des officiers de toutes armes, mais surtout de l'infanterie, et 10 volumes spéciaux relatifs aux régiments de cavalerie et de dragons. Les cotes 845 et 846 sont vacantes.

### ■ Alain-Jacques Tornare

Nous nous sommes naturellement précipités sur ces précieux registres. Quelle n'a pas été notre surprise en découvrant que les volumes suivants formaient tout bonnement ce qu'on nomme le «Travail du Roi» dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, à savoir les résultats des visites de l'administrateur des troupes suisses auprès du souverain au sujet des nominations des officiers. Ces documents longtemps recherchés sont de première importance! On y voit naître ou briser des carrières, se mettre en place des dynasties d'officiers de carrière. Un simple «bon», inscrit dans la marge, témoigne de l'intérêt porté par le roi pour tel ou tel de ses officiers suisses.

### Le «Travail du roi»

Non seulement ces registres nous donnent une foule de renseignements sur les carrières des militaires mais leurs auteurs brossent aussi parfois des portraits inédits. Ainsi, en date du 28 janvier 1703, apprend-on sur Melchior-François de Courten (1656-1728), lieutenant-co-

lonel du régiment de son cousin depuis 13 ans et qui sert depuis 33 ans que «c'est un homme de mérite, très bon officier, très brave homme, fort poli et plein d'esprit qui a vu beaucoup d'action. Feu Mr. Stoppa dit de lui dans son registre que c'est

un fort honnête homme et bon officier qui a beaucoup d'esprit et que l'on peut dire de lui et de son cousin le colonel, qu'ils sont beaucoup au-dessus de ce que les gens de leur pays ont accoutumé d'être et que celui-ci est capable de remplir toute

### Les registres

Yb 847:	Décisions concernant les troupes suisses 1701-1725.
Yb 848:	Idem, 1726-1743.
Yb 849:	Idem, 1743-1756.
Yb 850:	Idem, 1756-1781.
Yb 851:	Idem, 1781-1792.

Les registres suivants concernent le suivi des troupes suisses licenciées après le 10 août 1792:

Yb 852:	Répertoire des certificats délivrés aux soldats suisses de l'an VI à l'an IX.
Yb 853:	Répertoire manquant.
Yb 854 à 857:	Correspondance au sujet des pensions des Suisses pendant la Révolution.
Yb 857:	Lettres relatives au licenciement des Suisses 1792-1794 et aux pensions.
Yb 855:	Idem, an II à an IV.
Yb 856:	Idem, an IV à an VI.
Yb 857:	Idem, an VI à an XI

sorte d'emploi<sup>1</sup>.» Devenu maréchal de camp, il succédera à son cousin à la tête du régiment en 1723.

## Les d'Affry...

En parcourant ces registres, on voit clairement se dessiner de brillantes carrières, telle celle de Louis-Auguste-Augustin d'Affry (1713-1793), entré au service comme cadet le 15 avril 1725, enseigne le 14 août 1729. Le 7 avril 1732, «le sieur d'Affry demande le sieur Augustin d'Affry son fils, enseigne depuis 3 ans dans sa demie compagnie du régiment des gardes, pour remplacer dans son régiment au commandement de sa colonelle avec commission de capitaine Hogguer de Bignan<sup>2</sup>.» Certes, «d'Affry est à la vérité un peu jeune, mais outre qu'il s'applique fort, il n'y a point d'inconvénient que Votre majesté accorde cette grâce, la compagnie colonelle du sieur d'Affry étant une compagnie de famille<sup>3</sup>.» Il obtint «le commandement de la compagnie colonelle de son père le 26 février 1733 et, le 21 janvier 1734, il passa au commandement de celle que son père avait dans les gardes (...) C'est un très joli sujet qui mérite par lui-même et par les anciens et bons services de son père<sup>4</sup>.»

Un mémoire présenté le 3 octobre 1734 nous apprend



*Sergent du régiment de Chandieu-Villars au service de France, ordonnance de 1701*

que «la mort du Sr. Lieutenant-général d'Affry, survenue le 19 du mois passé à la bataille de Guastalla où il a été tué, fait vaquer un régiment, une demie-compagnie aux gardes et une compagnie entière qui était la colonelle à son régiment. Votre Majesté ayant marqué qu'en mémoire des bons services du père, elle voulait traiter favorablement ce fils, je ne prendrai la liberté de lui proposer pour la demie compagnie aux gardes que le Sr. Louis Augustin d'Affry qui, la commandant actuellement avec une commission de capitaine, n'aura besoin que d'une lettre de passe pour être

pourvu de cette troupe. Quant à l'autre compagnie entière qui est dans le régiment ci-devant d'Affry, elle doit aussi être donnée au même Louis Augustin d'Affry, selon les traités ayant été levé en l'année 1666 par son grand-père.» «Bon», peut-on simplement lire dans la marge<sup>5</sup>. En date du 16 juillet 1745, celui qui est alors capitaine aux gardes et brigadier est proposé pour une pension: «C'est un officier de beaucoup de mérite et de courage. Il commandait le régiment à la bataille de Fontenoy et il s'y est fort distingué<sup>6</sup>.»

On peut, de même, suivre aux premières loges l'avancement de son adversaire de toujours «le sieur Pierre-Victor baron de Bezenval, fils du feu lieutenant-général de ce nom et colonel du régiment des Gardes-Suisses», qui demande en date du 13 avril 1738, «à commander sa compagnie aux gardes; il est âgé de 17 ans très avancé et formé pour son âge; il y a tout lieu de croire que ce sera un bon sujet. Je ne vois nul inconvénient, surtout dans le temps présent, à lui accorder sa demande, tant en considération des bons et anciens service de son père, que parce qu'il est lui-même très appliqué. Il y a plusieurs capitaines aux gardes qui ont eu le commandement de leur compagnie au même âge et même plus jeune<sup>7</sup>.»

<sup>1</sup> SHAT, Yb 847, fol. 59 et 60. Dans les citations, l'orthographe est modernisée.

<sup>2</sup> SHAT, Yb 848, fol. 155.

<sup>3</sup> SHAT, Yb 848, fol. 156.

<sup>4</sup> SHAT, Yb 848.

<sup>5</sup> SHAT, Yb 848, fol. 196.

<sup>6</sup> SHAT, Yb 849.

<sup>7</sup> SHAT, Yb 848.

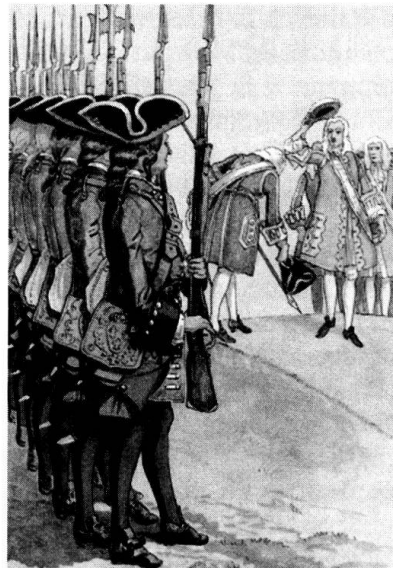
## De savants dosages

Ces registres font apparaître les savants dosages qui interviennent dans les nominations, leur importance étant proportionnelle à l'intérêt qu'il y a pour la France de favoriser tel ou tel canton. Voici ce que nous apprend le mémoire présenté au roi le 15 août 1739, à la suite de la mort du colonel de May: «Ce régiment qui est le plus ancien de tous ceux de la nation qui servent en France a été d'abord composé entièrement de compagnies bernoises et donné constamment à des bourgeois de Berne à l'exception de Mr. de Villars-Chandieu qui y fut nommé au mois de janvier 1701, quoiqu'il ne fut que sujet de Berne. Cela se fit premièrement parce que le feu roi, qui n'avait pas lieu d'être content de la conduite de Mrs. de Berne, jugea à propos de leur donner cette mortification; l'on apprit en effet qu'ils l'avaient ressenti assez vivement.» May, bourgeois de Berne, fort de ses trente années de service, aurait en effet bien voulu obtenir le régiment de Manuel que Louis XIV donna à Villars-Chandieu, capitaine aux Gardes-Suisses<sup>8</sup>. Dans la mesure du possible, la France tenait à affaiblir la puissance bernoise, tout en prenant en compte son poids dans la Confédération.

Les registres de cette série témoignent des hésitations françaises à confier de bon cœur des régiments au canton le plus

important de Suisse. Ainsi peut-on lire ce qui suit dans le Mémoire présenté au roi le 30 mai 1774: «Le régiment, qu'il [Jenner] laisse vacant et qui est composé de compagnies de différents cantons, avait été commandé successivement, depuis son origine, par des officiers pris indistinctement dans tous les cantons et pays alliés de la Suisse. On crut à propos en 1763 d'y nommer un citoyen de Berne, dans l'espérance que la compagnie qu'on lui donnait en même temps serait recrutée par son canton et qu'on pourrait avec le temps faire de ce corps un second régiment avoué de Berne, ce que l'on considérait comme un avantage réel pour le service du Roi; mais loin que cet objet ait été rempli, Mr. Jenner n'a jamais pu obtenir la permission de faire des recrues; et quoiqu'aujourd'hui, les premiers magistrats de ce canton s'intéressent à ce que le régiment soit donné à un de leurs concitoyens, comme dans les lettres qu'ils écrivent, ils n'engagent ni eux ni leur canton à rien (...). Je pense qu'il serait inutile pour ne rien dire de plus, de s'assujettir à mettre de préférence un bourgeois de Berne à la tête du dit régiment et qu'il doit rentrer dans la classe de ceux qui ne contraignent en rien pour le choix du colonel et dont sa Majesté peu disposer comme il lui plaît<sup>9</sup>.»

A l'évidence, certaines familles étaient nettement plus favorisées que d'autres. Un



*Mousquetaires du régiment de Chandieu-Villars au service de France, ordonnance de 1701*

mémoire présenté à Louis XV, le 10 juillet 1744, met en relief l'importance de la famille des Salis, «une des meilleures du pays des Grisons», qui a rendu à la France des services «depuis plusieurs siècles<sup>10</sup>.» Un mémoire, présenté au roi le 21 août 1774, n'y va pas par quatre chemins: «Il est de son intérêt [au roi] autant que de sa justice d'attacher près de sa personne les sujets les plus distingués par leur naissance et leurs services et qui, par leur influence et celle de leur famille, peuvent le plus contribuer à l'avancement et au bien de son service dans leur pays.» Or le Pays des Grisons «donne actuellement un sujet de mécontentement au Roi, en accordant à l'empereur un passage par lequel il peut communiquer de ses Etats d'Allemagne à ceux

<sup>8</sup> SHAT, Yb 848 et Yb 847, fol. 5.

<sup>9</sup> SHAT, Yb 850, fol. 212.

<sup>10</sup> SHAT, Yb 849.

d'Italie et faire entrer une armée dans le Milanais. Ce traité répugne à la neutralité que le Corps helvétique et ses alliés ont professé jusqu'à présent.» Il convient par conséquent de favoriser la clientèle traditionnelle de la France dans cette région stratégique, à savoir la famille de Salis «attachée à la couronne de temps immémorial. Elle a fourni plusieurs officiers de distinction; et elle a marquée dans toutes les circonstances le plus grand zèle pour le service et les intérêts du Roi.» Jean-Baptiste de Salis doit commander la compagnie grisonne de feu Hercule de Salis aux Gardes-Suisses<sup>11</sup>.

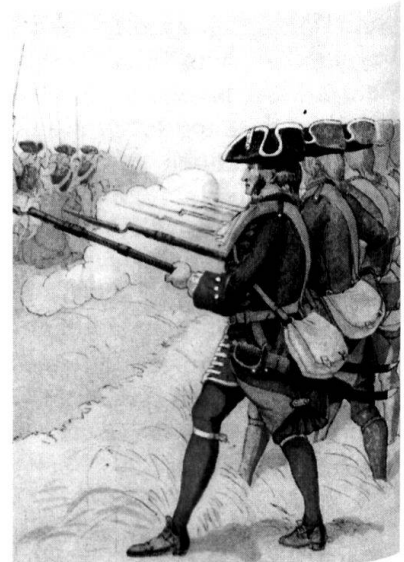
Il en va de même à Fribourg avec les Diesbach. Le 19 juin 1757, Louis XV est informé que le colonel François-Philippe de Diesbach, qui sert depuis 59 ans, n'est plus en mesure «de continuer de prendre soin de son régiment». Le comte de Diesbach propose lui-même son beau-frère, le lieutenant-colonel François-Romain de Diesbach Belleruche (1716-1786) comme colonel en second. L'argumentation est on ne peut plus claire: «Si le Sr. de Diesbach, le colonel, venait à manquer, Votre Majesté ne pourrait se dispenser par toutes sortes de raisons d'accorder le régiment au dit Sr. de Diesbach, lieutenant-colonel, qui est un officier de la plus grande distinction, et par son mérite et par sa naissance. Il sert depuis le 24 décembre 1732, a exercé l'emploi de major pendant 14 ans et a fait une partie de l'a-

vant-dernière guerre et toutes les campagnes de la dernière. Il a été blessé à la bataille de Lawfeld d'un boulet de canon à la jambe (...). Il en résultera beaucoup d'avantages pour le bien de son service. Le dit Sr. de Diesbach étant encore jeune, actif, et très capable de bien conduire le régiment qu'il connaît beaucoup mieux que le colonel. Je puis d'ailleurs assurer Votre Majesté que tous les colonels de la Nation font un cas infini de cet officier, et qu'ils désirent avec empressement de le voir à la tête du régiment de Diesbach<sup>12</sup>.»

Les Diesbach obtiendront satisfaction. Le baron François-Romain de Diesbach démissionna le 1er avril 1785 après 53 ans de service dont 21 comme colonel, et son fils Ladislas (1747-1822) fut tout naturellement appelé à lui succéder. Comme le précise d'Affry, «on sait qu'il n'a employé le temps de ses semestres et congés qu'à se procurer les instructions les plus utiles à son état dans les voyages qu'il a fait dans les pays qui peuvent fournir les meilleurs principes dans l'art de la guerre.» Et d'ajouter que «ce régiment est du nombre de ceux qui ne contraignent en rien pour le choix du colonel et dont Votre Majesté peut disposer comme il lui plaît, n'étant avoué d'aucun canton, je supplie donc de vouloir bien l'accorder au Sr. de Diesbach fils»<sup>13</sup>.

Lorsque ce dernier démissionna à son tour en juin 1791,

d'Affry proposa pour lui succéder le maréchal de camp bernois Rodolphe de Diesbach (1734-1797). En ces temps de révolution, il fallait à tout prix ménager le puissant canton de Berne tenté par l'aventure contre-révolutionnaire sous l'impulsion de l'avoyer de Steiger. Comme le souligne d'Affry dans son Mémoire du 29 février 1792, «Je n'ai que de bons témoignages à rendre de cet officier et j'espère qu'il justifiera par la suite les bontés de Sa Majesté. Ce choix est désiré par le canton de Berne et ne peut que lui être fort agréable et le disposer favorablement pour les négociations qui vont s'entamer au sujet du renouvellement des capitulations. Ce motif puissant joint à ceux dont Sa Majesté a déjà connaissance me fait espérer qu'elle daignera agréer la proposition que j'ai l'honneur de lui faire.» Le Roi



*Mousquetaires du régiment suisse d'Hemel au service de France, ordonnance de 1704.*

<sup>11</sup> SHAT, Yb 850, fol. 227, 228.

<sup>12</sup> SHAT, Yb 850, fol. 20-21.

<sup>13</sup> SHAT, Yb 851, fol. 149-151.



a mis «Bon»<sup>14</sup>. Rodolphe de Diesbach attendait depuis si longtemps son tour! Il avait déjà tenté sa chance en 1760, lorsque le régiment de Planta devenu vacant, c'est Louis-Frédéric d'Arbonnier, sujet de Berne qui fut nommé à sa place<sup>15</sup>. Il échoua de même en 1774, malgré les recommandations de l'avoyer de Berne, lorsque Samuel de Jenner (1724-1774) démissionna de sa charge<sup>16</sup>. Il subit un nouveau revers en 1783, à la mort de Paul d'Aubonne successeur de Jenner, lorsque le Soleurois François-Robert de Vigier de Steinbrugg lui fut préféré<sup>17</sup>.

### Favoritisme et mérite

Certaines promotions n'ont qu'un lointain rapport avec le mérite, comme lorsque Tobie-Romain-Joseph-Félicien Verro obtient la compagnie colonelle du régiment de Diesbach, le 27 octobre 1776. «Son père<sup>18</sup> est avoyer du canton de Fribourg, y jouit d'un grand crédit et a toujours été très attaché aux intérêts de la Couronne. Je pense que cette grâce sera très bien placée<sup>19</sup>.»

Inversement, le fait d'être issu d'un canton peu important pour la France handicape une carrière. Le lieutenant-colonel Nicolas-Léodegard-François de Bachmann n'obtiendra jamais

sous l'Ancien Régime la charge tant convoitée de colonel d'un régiment. Proposé le 26 mars 1775 pour la commission de colonel, «c'est un officier rempli de talents pour son état de la plus grande distinction», mais comme il est dit en marge «Il devra attendre<sup>20</sup>».

Ces volumes nous montrent le réel pouvoir exercé effectivement par l'administrateur des troupes suisses et grisonnes et, tout particulièrement, par d'Affry de 1775 à 1792. On constate également comme le roi de France disposait d'une marge de manœuvre relativement étroite en ce qui concerne les Suisses, tant il devait tenir compte des rapports de force au sein du Corps helvétique et, pour les nominations d'officiers, des contraintes liées aux capitulations.

Ces registres nous informent également sur des aspects peu reluisant. Ces volumes nous montrent le réel pouvoir exercé effectivement par l'administrateur des troupes suisses et grisonnes et, tout particulièrement, par d'Affry de 1775 à 1792. On constate également comme le roi de France disposait d'une marge de manœuvre relativement étroite en ce qui concerne les Suisses, tant il devait tenir compte des rapports

de force au sein du Corps helvétique et, pour les nominations d'officiers, des contraintes liées aux capitulations. Le 16 février 1783, le lieutenant-général d'Affry doit rendre compte à Louis XVI «du désordre affreux qui se trouve dans les finances du régiment suisse de Salis de Samade, occasionné par le dérangement du Sr. Henry, quartier-maître du dit régiment et par ses malversations inouïes». Cet officier, «qui a commis les actions les plus atroces (...) était parti secrètement pour se rendre à l'Île d'Oléron, avec le dessin de s'embarquer avec le régiment de Meuron dans lequel il avait pris parti et qu'il emportait avec lui les papiers du régiment et l'argent de la caisse.» Il y manquait pas moins de 113832 livres. Arrêté sur ordre de d'Affry à Calais, «on a la preuve dans son interrogatoire qu'il a su contrefaire la signature du chevalier de Bachmann, le lieutenant-colonel<sup>21</sup>.»

Ces quelques extraits sont là pour exprimer la richesse contenue dans ces registres oubliés jusqu'à présent. Les chercheurs trouveront de quoi alimenter leurs travaux et renouveler dans certains cas leurs connaissances sur le service de France.

A.-J. T.

<sup>14</sup> SHAT, Yb 851, fol. 391-392.

<sup>15</sup> SHAT, Yb 858, fol. 100.

<sup>16</sup> SHAT, Yb 850, fol. 212, 218.

<sup>17</sup> SHAT, Yb 851, fol. 55.

<sup>18</sup> François-Romain Verro (1716-1794), avoyer de Fribourg de 1770 à 1794.

<sup>19</sup> SHAT, Yb 850, fol. 290-291.

<sup>20</sup> SHAT, Yb 850.

<sup>21</sup> SHAT, Yb 851, fol. 50-51.